

# Grand Poitiers Communauté Urbaine

## Assainissement collectif

### **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif**

### **Exercice 2022**



Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

## **Table des matières**

1.	Caractérisation technique du service .....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés .....	4
1.5.	Volumes facturés.....	6
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents .....	6
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) .....	6
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	7
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	8
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	32
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration .....	32
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	32
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service .....	33
2.1.	Modalités de tarification .....	33
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	34
2.3.	Recettes.....	35
3.	Indicateurs de performance .....	36
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) .....	36
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) .....	36
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	38
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) .....	39
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	40
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	40
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	43
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2) .....	43
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2) .....	44
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	45
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	46
3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2) .....	46
3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0) .....	47
3.14.	Taux de réclamations (P258.1) .....	48
4.	Financement des investissements.....	49
4.1.	Montants financiers.....	49
4.2.	Etat de la dette du service .....	49
4.3.	Amortissements .....	49
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux .....	49
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	49
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	50
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0) .....	50
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	50
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	51

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Grand Poitiers Communauté Urbaine
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté urbaine
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement		<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses		<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Biard, Buxerolles, Béruges, Chasseneuil-du-Poitou, Croutelle, Fontaine-le-Comte, Ligugé, Mignaloux-Beauvoir, Migné-Auxances, Montamisé, Poitiers, Saint-Benoît, Vouneuil-sous-Biard
- Existence d'une CCSPL  Oui
- Existence d'un zonage  Oui, date d'approbation\* : 28 juin 2013
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation\* : 24 juin 2016

## 1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en régie à autonomie financière

\* Approbation en assemblée délibérante

### **1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)**



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 141 348 habitants au 31/12/2022 (137 447 au 31/12/2021).

### **1.4. Nombre d'abonnés**



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 47 977 abonnés au 31/12/2022 (47 358 au 31/12/2021).

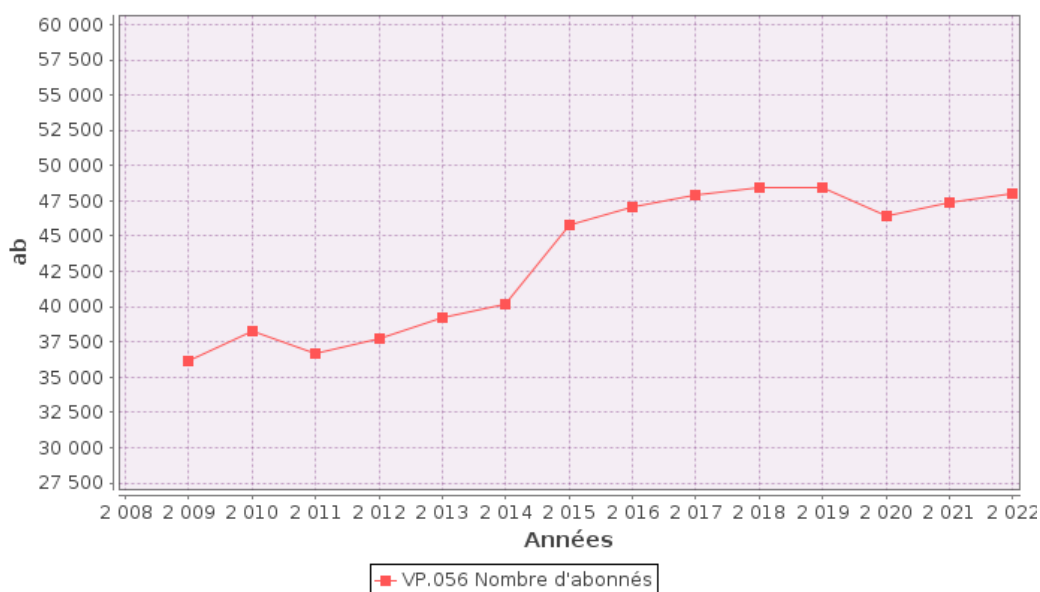
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Variation en %
Biard	461	458	-0,65%
Buxerolles	899	899	0,00%
Béruges	3 759	3 807	1,28%
Chasseneuil-du-Poitou	1 810	1 832	1,22%
Croutelle	461	452	-1,95%
Fontaine-le-Comte	1 890	1 866	-1,27%
Ligugé	1 508	1 602	6,23%
Mignaloux-Beauvoir	2 139	2 205	3,09%
Migné-Auxances	2 740	2 783	1,57%
Montamisé	1 614	1 622	0,50%
Poitiers	24 279	24 563	1,17%
Saint-Benoît	3 069	3 136	2,18%
Vouneuil-sous-Biard	2 729	2 752	0,84%
<b>Total</b>	<b>47 358</b>	<b>47 977</b>	<b>1,3%</b>

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 47 977.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 58,46 abonnés/km) au 31/12/2022. (58,18 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,90 habitants/abonné au 31/12/2022. (2,9 habitants/abonné au 31/12/2021).

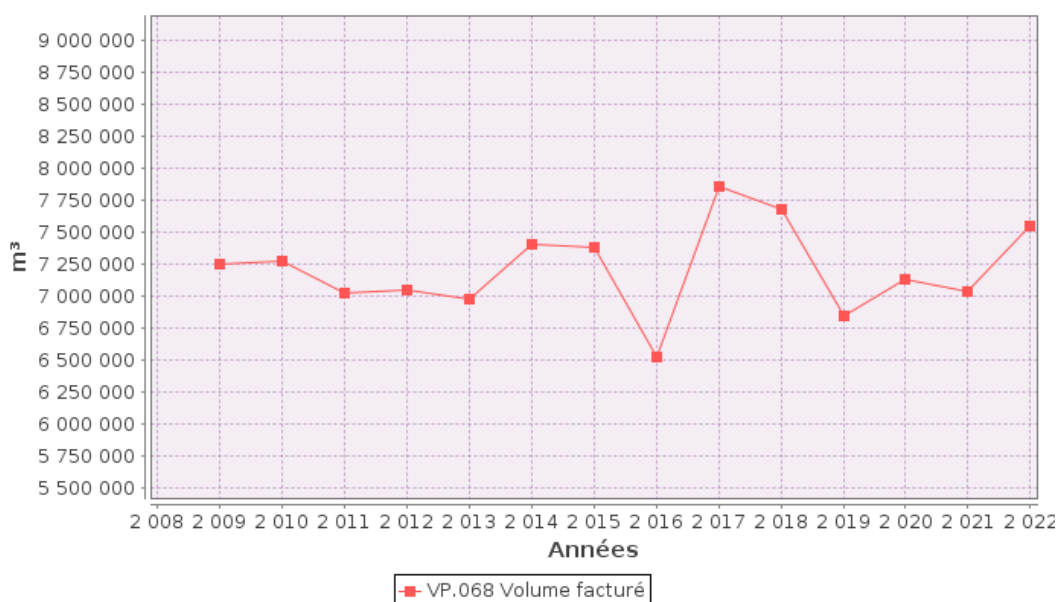


## 1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation en %
<b>Total des volumes facturés aux abonnés</b>	<b>7 037 397</b>	<b>7 549 276</b>	<b>7,3%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



## 1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volumes importés durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation en %
SMARVES	189 725	157 057	-17,22
<b>Total des volumes importés</b>			

## 1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **94** au 31/12/2022 (**94** au 31/12/2021).

## 1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 41 km de réseau unitaire hors branchements,
- 779,67 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 820,67 km (814 km au 31/12/2021).

6 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Un bassin tampon	Site du Moulin apparent -Poitiers	5 500 m <sup>3</sup>
Un bassin tampon	Site de Ligugé	600 m <sup>3</sup>
Un bassin tampon	Fontaine-Le- Comte	1 500 m <sup>3</sup>
Un bassin tampon	Vouneuil-Sous-Biard	1 800 m <sup>3</sup>
Un bassin tampon	Saint- Benoît	1 500 m <sup>3</sup>
Un bassin tampon	Migné-Auxances	1 500 m <sup>3</sup>

## 1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 13 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

Dix communes sont rattachées au système de traitement des eaux usées de la station d'épuration de la Folie : Biard, Buxerolles, Croutelle, Fontaine-le-Comte, Mignaloux-Beauvoir, Migné-Auxances, Montamisé, Poitiers, Saint-Benoît et Vouneuil-Sous-Biard.

Le service gère également la station d'épuration de Chasseneuil-du-Poitou et la station d'épuration de Ligugé qui traite aussi les effluents de la commune de Smarves.

Le service gère 5 micro-stations (à Béruges : La Torchaise, à Montamisé : Maison de la Forêt, à Poitiers : Breuil, à Chasseneuil-du-Poitou : Martigny et Planty), 3 stations plantées de roseaux (à Saint-Benoît : Flée, à Béruges : Bourgversé, et à Ligugé : Violet) ainsi que 2 lagunes (à Chasseneuil-du-Poitou : Grand-Pont et à Béruges : le Bourg).

### 1.9.1. La station d'épuration de Poitiers



#### Le système de collecte

Grand Poitiers exploite le réseau de collecte qui alimente la station d'épuration de la Folie. Ce réseau est composé de la façon suivante :

- 35 km de collecteurs unitaires
- 495 km de collecteurs d'eaux usées
- 31 km de canalisation de refoulement
- la décomposition globale du réseau fait apparaître 7 % de système unitaire et 93 % de système séparatif.

Le bassin tampon du Moulin Apparent, d'une capacité de 5 500 m<sup>3</sup>, situé dans l'enceinte de l'ancienne station d'épuration, a été mis en service fin 2003. Cet ouvrage permet de capter les sur-débits en période pluvieuse avant un traitement différé à la station d'épuration.

#### Le système de traitement

La station de traitement des eaux usées de la Folie, située rue de la Poupinière à Poitiers, a été mise en service en 2003.



Les caractéristiques de dimensionnement sont :

- capacité de 152 500 équivalent/habitants (file eau)
- débit admissible temps sec : 19 800 m<sup>3</sup>/j
- débit admissible temps de pluie : 37 900 m<sup>3</sup>/j

Le traitement comprend plusieurs étapes

- Poste de pompage

Il est situé au Moulin Apparent. Il comprend 2 dégrilleurs (35 mm), 1 vis compactrice de déchets et 5 pompes :

- 2 pompes de refoulement, débit maximum total 2 600 m<sup>3</sup>/h vers le site de La Folie situé à 1,7 km
- 2 pompes envoient vers le bassin tampon de 5 500 m<sup>3</sup>, leur débit est de 3 500 m<sup>3</sup>/h
- la 5<sup>ème</sup> pompe sert de secours aussi bien vers la station que vers le bassin tampon

- Prétraitement

Il est constitué de 2 files de traitement identiques. Chaque file comprend :

- dégrillage à 15 mm - tamisage à 6 mm - dessablage / déshuilage

- Traitement biologique

Il est constitué de 2 files de traitement identiques. Chaque file comprend :

- zone de contact - bassin anaérobie de 1 650 m<sup>3</sup> - bassin aérobie / anoxie de 12 100 m<sup>3</sup> - dégazage - clarificateur de 7 700 m<sup>3</sup> - recirculation des boues - comptage

- Traitement des boues

- épaissement par flottation (2,5 à 3 % de Matières Sèches) - déshydratation sur filtres-presses (20 à 30 % de MS) - séchage thermique (93 à 97 % de MS) - granulation (88 à 92 % de MS) - stockage

- Traitement de l'air vicié des locaux

Le prétraitement et le traitement des boues ont une désodorisation à 3 étages : tours de lavage acide, javel et soude.

- Traitement des matières externes

- réception et traitement des matières de curage des collecteurs et des réseaux (lavage des sables)
- réception et traitement des matières de vidange (fosses septiques, fosses toutes eaux, fosses étanches) qui sont stockées puis injectées en tête des dessableurs /déshuileurs
- réception et traitement des graisses en provenance des bacs à graisse des cantines, restaurants. Ces graisses sont mélangées à celles du déshuilage, stockées et traitées par voie biologique dans un réacteur spécifique

### **Bilan de fonctionnement de la station d'épuration en 2022 :**

#### Principaux évènements :

En entrée :

Le bassin tampon de 5 500 m<sup>3</sup> en tête de station a écrêté les débits de pluie à 38 reprises sur l'année 2022 et il y a eu 4 460 m<sup>3</sup> de by-pass.

Le débit moyen annuel est de 17 296 m<sup>3</sup>/j (20 561 m<sup>3</sup>/j en 2021), ce qui correspond à une charge hydraulique de 45,6 % par rapport à la charge de dimensionnement.

La charge moyenne annuelle est de 5 253kg DBO<sub>5</sub>/j (5 481 kg en 2021), ce qui représente 57 % de la charge organique de référence.

En 2022, le rapport de biodégradabilité DCO/DBO<sub>5</sub> est égal à 2,49, ce qui indique un effluent moyennement biodégradable en sachant qu'en dessous d'un rapport de 2, on considère que la biodégradabilité de l'effluent est facile. Cet effluent est représentatif d'un effluent urbain classique (2,45 pour l'année 2021, ce qui indique une biodégradabilité stable par rapport à l'année dernière).

Traitement :

Les concentrations en boues des bassins biologiques ont variées de 3,5 à 7 g/l.

Sortie :

L'ensemble des analyses réalisées indique globalement de bonnes performances épuratoires, pour les paramètres suivants : DBO<sub>5</sub>, DCO, NK, MES, NGL et NH<sub>4</sub>.

En ce qui concerne le Phosphore total, la moyenne annuelle est de 1,14mg/l, alors que la norme est de 1 mg/l. Tout au long de l'année, la concentration dans les deux bassins d'aération a été élevée. Cette concentration élevée dans les bassins a dégradé la déphosphatation biologique qui n'a pas pu être comblé par la déphosphatation chimique (ajout de chlorure ferrique). En effet malgré l'augmentation de l'ajout du FeCl3 dans les bassins, cela n'a pas suffi pour arriver à la norme.

#### Maintenance et entretien :

- AVRIL : Maintenance sur une pompe de recirculation.
- MAI : Injection acide formique dans le bassin d'aération NORD.
- JUIN : Changement des diffuseurs d'air dans le bassin d'aération SUD.
- JUILLET : Changement du broyeur laveur compacteur au prétraitement.
- OCTOBRE : Défaut au niveau du point A2 du moulin apparent. Mesure du débit déversé en tête de station hors service. De nouveau en fonctionnement normale la semaine du 13 février 2023.
- SETPTEMBRE : Changement des diffuseurs d'air dans le bassin d'aération NORD, mise en place de purge sur les rampes d'aération.
- OCTOBRE : Désensablage du flottateur, environ 50 m<sup>3</sup> de sable enlevé.
- DECEMBRE : Changement de Turbiflow sur le pont dessableur du prétraitement.

#### Apports extérieurs traités sur la station :

- Matières de vidanges : 2 993 m<sup>3</sup> (10 881m<sup>3</sup> en 2021),
- Graisses : 877 tonnes (916 tonnes en 2021),
- Matières de curage du réseau : 2 090 tonnes (1 836 tonnes en 2021)

#### Sous-produits de la station d'épuration :

-Refus de dégrillage et éléments grossiers : 44 tonnes (91 tonnes en 2021).

La totalité de ces refus a été dirigée par le prestataire vers le centre d'enfouissement qui se situe à Gizay (86340).

Répartition : Gizay + centre d'enfouissement de Nantes + Incinération Poitiers

Ces refus de dégrillage comprennent ceux produits sur la STEP de la Folie (Moulin apparent compris) mais aussi sur des stations extérieures et postes de relevages situés sur Grand Poitiers. Le résultat intègre également les refus de trommel issus du dessablage.

- Sable lavé : 310 tonnes (162 tonnes en 2021).

Le sable lavé est utilisé en remblai de l'ancienne lagune des Bruères en mélange avec des gravats.

#### Boues d'épuration :

8 966 tonnes de boues à 26,7 % de MS (moyenne 2022) soit 2 396 tonnes de matières sèches (MS), ont été déshydratées par les filtres-presses et valorisées en co-compostage avec des déchets verts.

La qualité des boues déshydratées reste constante entre 2021 et 2022. Les valeurs limites en éléments indésirables sont largement respectées.

#### Les dépenses liées au fonctionnement – énergie et réactifs :

Electricité : La consommation électrique s'élève à 4 042 179 kWh (+ 1,6 % par rapport à 2021), soit un ratio de 640 kWh/1000 m<sup>3</sup> d'eau traitée ou un ratio de 2,13 kWh/kg DBO5 éliminé. La dépense de fonctionnement en électricité pour la station d'épuration est de 615 966 € HT (+ 40 % par rapport à 2021 lié à la hausse des coûts de l'électricité).

Eau potable : la consommation d'eau potable a été de 17 869 m<sup>3</sup> pour un coût de 26 913 €.

Gaz naturel : En 2022, il a été enregistré une consommation de 25 487 m<sup>3</sup> pour un coût de 16 563 € HT (- 20 % par rapport à 2021).

Polymère : la consommation totale de polymère s'élève à 48 tonnes (+ 0 % par rapport à 2021). Ce poste a engendré une dépense de 145 706 € HT (+ 19 % par rapport à 2021).

Chlorure ferrique : la consommation en chlorure ferrique s'élève à 749 tonnes (+ 5 % par rapport à 2021), ce qui génère un coût de 163 338 € HT (+ 20 % par rapport à 2021). Le chlorure ferrique est utilisé pour moitié environ en coagulant sur la filière boue et pour la moitié restante sur la filière eau en traitement physico-chimique du phosphore.

Chaux éteinte : La chaux éteinte est utilisée pour augmenter le pH des boues avant floculation. Des jar-tests ont révélé une meilleure efficacité du polymère avec un pH de 7,3 - 7,5 alors que le pH des boues flottées se situe à 6,5 environ. 144 tonnes (- 20 % par rapport à 2021) ont été utilisées au cours de l'année représentant une facture de 25 978 € HT (+ 6 % par rapport à 2021).

Réactifs de désodorisation : Pas de consommation en sel (0 tonne), javel (0 tonne), soude (0 tonne), et acide sulfurique (0 tonne). En 2022, les tours de désodorisation étaient à l'arrêt et n'engendraient pas de consommation de réactifs, tout comme en 2021.

Synthèse des dépenses pour l'année 2022 :

- Energie (électricité + gaz naturel + eau) :  
695 442 € HT (+ 35 % par rapport à 2021)

- Réactifs (polymère, chlorure ferrique, javel, soude, chlorure de calcium, acide sulfurique, sel et chaux éteinte)  
335 022 € HT (+ 18 % par rapport à 2021).

Soit un total de 1 030 464 € HT (+ 30 % par rapport à 2021).

Fiche récapitulative des prescriptions de rejet et des résultats obtenus en 2022 :

STEU N°6 : POITIERS La folie  
Code Sandre de la station : 0486194S0005

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		01/09/2003									
Commune d'implantation		Poitiers (86194)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		152 500									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		37 900									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Le Clain							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO <sub>5</sub>		15				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				96	
DCO		90				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				89	
MES		30				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				93	
NGL		15				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				80	
NTK		10				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				85	
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		5				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				90	
Pt		1				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				90	
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle	non	2,9	99	26,5	96	8,5	98	6	93	1,15	87

## 1.9.2. La station d'épuration de Chasseneuil-du-Poitou

**ANCIENNE STATION : en service du 1 janvier au 24 octobre.**



### Le système de collecte :

La station de traitement des eaux usées des Ecluzelles a été mise en service en 1970 et agrandie en 1990. De 2011 à 2013, des travaux ont été effectués afin de remettre la station aux normes. La quasi-totalité des effluents de la commune de Chasseneuil-du-Poitou se déverse dans le système de traitement des eaux usées des Ecluzelles. Les effluents du parc du Futuroscope ainsi que le hameau de Basse Payre situés sur la commune de Jaunay-Clan se déversent à la station des Ecluzelles. Grand Poitiers exploite en régie le réseau de collecte qui alimente la station d'épuration des Ecluzelles, à l'exception de la zone du Téléport.

Ce réseau est composé de la façon suivante :

- linéaire du réseau de collecte unitaire : 1 385 ml
- linéaire du réseau de collecte des eaux usées : 28 602 ml
- linéaire du réseau de collecte des eaux pluviales : 25 574 ml.

La décomposition globale du réseau fait apparaître environ 2 % de système unitaire et 98 % de système séparatif.

Grand Poitiers exploite également en régie 10 postes de relèvement destinés à assurer l'acheminement des effluents jusqu'à la station de traitement des eaux usées.

Les caractéristiques actuelles de dimensionnement sont :

- capacité de 10 000 équivalents-habitants - débit nominal : 1 700 m<sup>3</sup>/j - charge nominale : 600 kg DBO

### Le système de traitement :

La station est composée de deux files de traitement : une de 80 m<sup>3</sup>/h et une de 50 m<sup>3</sup>/h.

Prétraitement :

L'ensemble des effluents arrive dans un poste de relevage. Ils sont ensuite répartis sur chacune des files pour être dégrillés. Le dégrillage se fait par tamis rotatif sur la petite file. Le dégrillage se fait à l'aide d'un dégrilleur courbe, puis les effluents sont dégraissés et dessablés (uniquement sur cette file).

Traitement biologique :

Les eaux usées sont traitées par le procédé classique de boues activées via deux files distinctes. Le traitement biologique est composé de :

- 2 bassins aérobie : un de 600 m<sup>3</sup> et un de 1 300 m<sup>3</sup>
- 1 dégazage
- 2 clarificateurs : 1 de 352 m<sup>3</sup> et un de 175 m<sup>3</sup>
- 1 recirculation des boues sur chaque file
- 1 comptage.

Un traitement physico-chimique du phosphore a lieu dans chacune des files par ajout de solution de chlorure ferrique.

Traitement des boues :

Il s'effectue dans un silo de stockage avec agitateur. La surverse du silo à boues se rejette dans le bassin d'aération de 600 m<sup>3</sup>. Les boues sont ensuite déshydratées dans une centrifugeuse (reliquat de 18 à 20% de matière sèche) puis elles sont valorisées par co-compostage avec des déchets verts.

Bilan de fonctionnement de l'ancienne station d'épuration :

En entrée :

Le débit moyen annuel est de 1 173 m<sup>3</sup>/j ce qui correspond à une charge hydraulique de 60 % du débit nominal de dimensionnement et il y a eu 791 m<sup>3</sup> de by-pass. 70 % des effluents traités sur la station proviennent de la zone Technopole/Futuroscope. La charge organique moyenne annuelle est de 349 kg de DBO5/j ce qui représente 58 % de la capacité nominale de la station. En 2022, le rapport de biodégradabilité DCO/DBO5 est à 2,61.

Traitement biologique :

Les concentrations de boue des bassins biologiques ont varié entre 2 et 5,1 g/l, permettant un développement bactérien satisfaisant.

Sortie :

Les installations ont permis de respecter les normes de rejet en ce qui concerne le paramètre de la DBO5 et la DCO. Pour le paramètre MES, il n'y a pas respect des normes à cause de plusieurs dépassements, dont une valeur rédhibitoire.

Les résultats en sortie pour le phosphore ne permettent pas à la moyenne annuelle (2,06 mg/l) de respecter le seuil de 2 mg/l.

Le traitement des matières azotées n'est pas satisfaisant puisque les performances requises pour les paramètres ammonium, azote global et azote Kjeldahl ne sont pas atteintes. Des vis d'aération type Hydrojet ont été installées à la place des hydroéjecteurs en 2016. Cependant malgré le changement du système d'aération, le respect des normes en ce qui concerne les matières azotées reste difficile à obtenir.

Maintenance :

- JANVIER 2022 : Réparation bande de roulement du clarificateur grande file.
- FEVRIER 2022 : Remplacement de la tuyauterie + clapet anti-retour du refoulement de la pompe industrielle
- AVRIL 2022 : Remplacement d'une courroie sur le dégrilleur vertical
- OCTOBRE 2022 : Maintenance centrifugeuse par Andritz

Sous-produit de la station d'épuration :

Les sables, les graisses et les écumes récupérées sur le site des Ecluzelles sont traitées sur le site de la Folie.

Les refus de dégrillage sont traités dans un centre d'enfouissement technique à St Sauveur (79).

Boues d'épuration :

526,5 tonnes de boues déshydratées ont été produites sur le site. Elles sont déshydratées à l'aide d'une centrifugeuse. Les siccités obtenues en 2022 sont de l'ordre de 21,4 % (en moyenne) de matières sèches (MS). La totalité de la production, 112,6 tonnes de MS est traitée sur le site de compostage des Millas appartenant à Grand Poitiers.

Synthèse des dépenses pour l'année 2022 :

Electricité : La consommation électrique s'élève à 948 654 kWh (- 24 % par rapport à 2021), soit un ratio de 2,61 kWh/kg DBO5 éliminé.

- Energie (électricité + eau) : 144 571€ HT  
 - Réactifs (polymère et chlorure ferrique) : 25 602 € HT

Soit un total de 170 173 € HT, (+ 60 % par rapport à l'année 2021).

**Fiche récapitulative des prescriptions de rejet et des résultats obtenus en 2022 :**

**STEU N°7 : CHASSENEUIL-DU-POITOU** Bourg

Code Sandre de la station : 0486062S0004

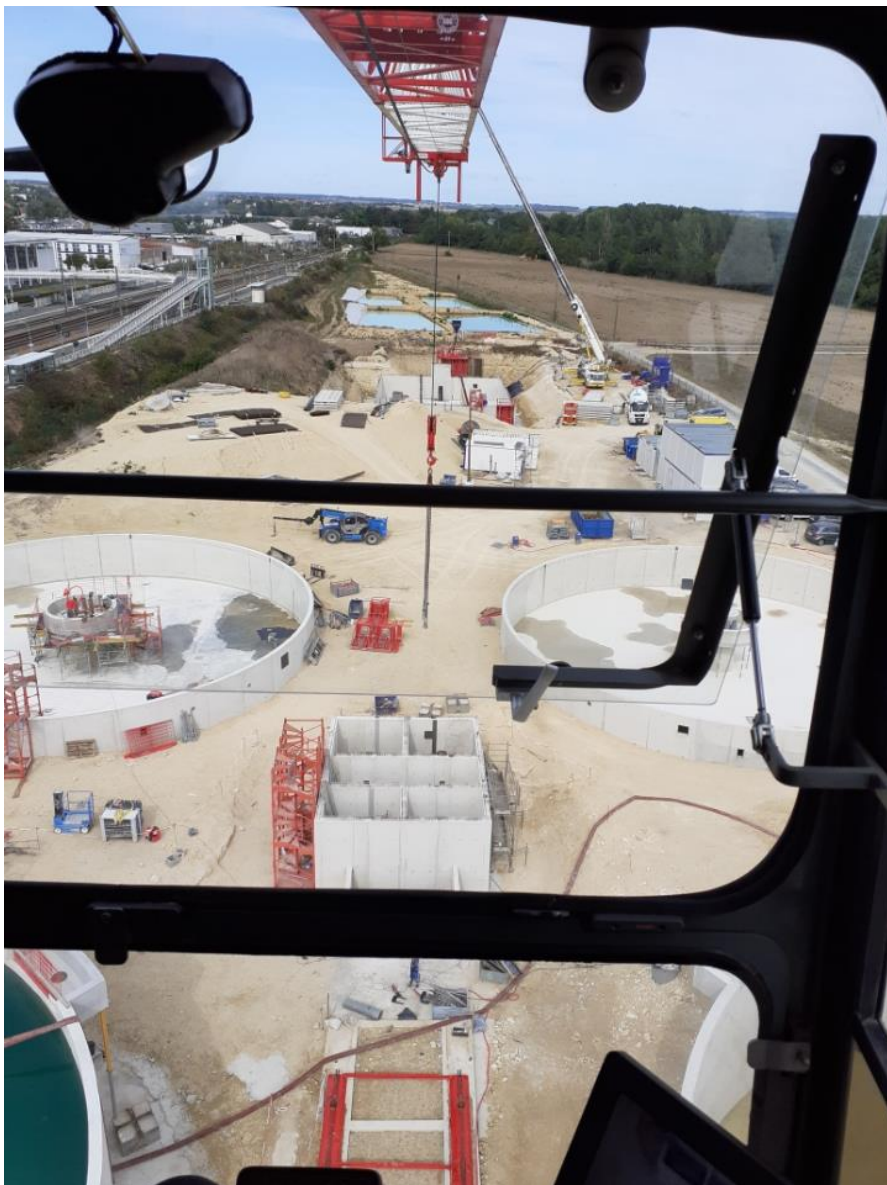
Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)											
Date de mise en service		25/05/1969											
Commune d'implantation		Chasseneuil-du-Poitou (86062)											
Lieu-dit													
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		10 000											
Nombre d'abonnés raccordés													
Nombre d'habitants raccordés													
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		1 700											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface									
		Nom du milieu récepteur		Le Clain									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)					
DBO <sub>5</sub>		25		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		92					
DCO		90		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		86					
MES		30		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		94					
NGL		15		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		85					
NTK		10		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		85					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou							
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		5		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		85					
Pt		2		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		85					
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle		non		5	99	45	93	23	93	38	60	3.7	66



## Construction de la nouvelle station :

Les travaux ont démarré à l'automne 2020 et se sont achevés à l'automne 2022.

Photo prise sur le chantier le 28 septembre 2021.





## Mise en service de la nouvelle station le 24 octobre 2022



La station (20 000 EH) est composée de deux files de traitement identique.

L'ensemble des effluents arrive dans un poste de relevage, où il y a un bassin tampon de 1000m<sup>3</sup> qui peut être utilisé par temps de pluie.

Prétraitement :

- 1 comptage
- 1 dégrilleur
- 2 dessableurs/dégraisseurs : (38 m<sup>3</sup>)
- 1 laveur de sable

Traitement biologique :

Les eaux usées sont traitées par le procédé classique de boues activées via deux files distinctes. Le traitement biologique est composé de :

- 2 bassins d'aération : (anaérobie 350 m<sup>3</sup> + aération 2310 m<sup>3</sup>)
- 2 dégazages
- 2 clarificateurs : (1532 m<sup>3</sup>)
- 1 recirculation des boues sur chaque file
- 1 comptage.

Un traitement physico-chimique du phosphore a lieu dans chacune des files par ajout de solution de chlorure ferrique.

Traitement des boues :

2 files capable d'absorber la capacité nominale de la station.

- 1 table d'épaississement suivi d'1 centrifugeuse.
- 1 table d'épaississement sous vide.

Pas de bilan de fonctionnement pour la nouvelle station en 2022, pas de données exploitables lors de la montée en régime du nouvel ouvrage pendant 3 mois.

### 1.9.3. La station d'épuration de Ligugé



#### Le système de collecte des effluents :

La quasi-totalité des effluents de la commune de Ligugé et de Smarves se déverse dans le système de traitement des eaux usées de Ligugé. La station de traitement des eaux usées de Ligugé a été mise en service en 2004.

Grand Poitiers exploite le réseau d'assainissement situé sur la commune de Ligugé. Le réseau d'assainissement sur la commune de Smarves est exploité par Eaux de Vienne.

Grand Poitiers exploite en régie le réseau de collecte qui est composé de la façon suivante :

- linéaire du réseau de collecte unitaire : 6 500 ml
- linéaire du réseau de collecte des eaux usées : 16 600 ml
- linéaire du réseau de collecte des eaux pluviales : 15 600 ml.

Grand Poitiers exploite également en régie 7 postes de relèvement destinés à assurer l'acheminement des effluents jusqu'à la station de traitement des eaux usées. Eaux de Vienne – SIVEER exploite de son côté 5 postes de refoulement acheminant des eaux usées vers la station de Ligugé.

#### Le système de traitement des eaux usées :

- Traitement des eaux usées :

La station est composée d'une file de traitement avec trois arrivées distinctes : une arrivée pour la commune de Ligugé, deux arrivées pour la commune de Smarves. Un bassin tampon de (600 m<sup>3</sup>) a été mis en place pour écrêter les forts débits par temps de pluie.

- Prétraitement :

L'ensemble de ces trois arrivées passent par un prétraitement commun. Le dégrillage se fait par un tamisage à grille rotatif avec compacteur en sortie des déchets.

- Traitement biologique :

Les eaux usées sont traitées par le procédé classique de boues activées. Le traitement biologique est composé de :

- 1 bassin anoxie (471 m<sup>3</sup>)
- 1 bassin d'aération (1 338 m<sup>3</sup>)
- 1 clarificateur (490 m<sup>2</sup>)
- 1 poste toutes eaux
- 1 puits faisant office de recirculation des boues mais aussi d'extraction vers le traitement des boues
- 1 comptage en sortie.

## Bilan de fonctionnement de la station d'épuration :

### Entrée

Le débit moyen annuel est de 801 m<sup>3</sup>/j (991 m<sup>3</sup>/j en 2022), ce qui correspond à une charge hydraulique de 59 % du débit nominal de dimensionnement. La charge organique moyenne annuelle est de 191 kg de DBO<sub>5</sub>/j (195 kg en 2021), ce qui représente 35 % de la capacité nominale de la station. En 2022, le rapport de biodégradabilité DCO/DBO<sub>5</sub> est égal à 2,77. La répartition des volumes venant de Smarves et Ligugé est quasiment la même.

### Traitement biologique

Les concentrations de boue du bassin biologique ont varié entre 1,9 et 3,7 g/l, permettant un développement bactérien satisfaisant.

### Sortie

Les installations ont permis de respecter les normes de qualité vis-à-vis de tous les paramètres DBO<sub>5</sub>, DCO, MES, NTK, NGL, NH<sub>4</sub> et Ptotal.

### Maintenance

- FEVRIER 2022 : Remplacement du stator de la pompe à boues épaissie.
- FEVRIER 2022 : Maintenance des surpresseurs de l'oxygénation du bassin d'aération.
- JUIN / JUILLET 2022 : Remplacement de l'ancien tamis rotatif par un équipement de type trommel + compacteur/laveur.
- JUILLET 2022 : Nettoyage du bassin Tampon par AVSP
- AOUT / SEPTEMBRE 2022 : Remplacement et modification de la filière d'eau industrielle afin de la fiabiliser.
- SEPTEMBRE 2022 : Nettoyage du Bassin d'aération par les scaphandriers
- SEPTEMBRE 2022 : Remplacement du charbon actif pour la désodorisation du silo à boues.

### Sous-produits :

Les sables, les graisses et les écumes récupérées sur le site de Ligugé sont traitées sur le site de la Folie.  
Les refus de dégrillage sont traités dans un centre d'enfouissement technique à Gizay (86 340).

### Boues d'épuration :

202 tonnes de boues sortie centrifugeuse ont été produites sur le site. Avec une siccité moyenne de 23,2 %, soit 46,89 tonnes de matières sèches.

Les 46,89 T de boues produites (MS) ont été compostées avec des déchets verts avant épandage agricole, ceci afin de prendre en compte les contraintes liés à l'épidémie de Covid.

## Dépenses de fonctionnement – Energie, Réactifs

Electricité : La consommation électrique s'élève à 270 932 kWh (+ 33 % par rapport à 2021), soit un ratio de 927 kWh/1000 m<sup>3</sup> d'eau traitée ou un ratio de 4,1 kWh/kg DBO<sub>5</sub> éliminé. La dépense de fonctionnement en électricité pour la station d'épuration de Ligugé s'élève à 53 247 € HT (+ 114 % par rapport à 2021).

Eau potable : La consommation d'eau potable pour 2022 a été de 2 260 m<sup>3</sup> (- 83 % par rapport à 2021), pour un montant de 4 298 € (- 90 % par rapport à 2021). En 2021, nous avons eu une fuite d'eau potable sur la station qui avait engendrée une surconsommation d'eau potable.

Polymère : Le polymère est utilisé pour la floculation des boues avant déshydratation sur une table d'égouttage. Sur l'année 2022, la consommation totale de polymère s'élève à 0,9 tonnes (+ 0 % par rapport à 2021) de ZETAG 9048 FS (produit BASF). Ce poste a engendré une dépense de 1 998 € HT (- 6 % par rapport à 2021).

Chlorure ferrique : Ce réactif, injecté dans le bassin d'aération, permet de traiter la pollution phosphorée.

Au total, la consommation de ce réactif s'élève à 23 tonnes (-11% par rapport à 2021), ce qui génère un coût de 4 939 € HT (- 30 % par rapport à 2021).

## Synthèse des dépenses pour l'année 2022 :

- Energie (électricité + eau) : 57 545 € HT (- 15 % par rapport à 2021)
- Réactifs (polymère et chlorure ferrique) : 6 937 € HT (- 24 % par rapport à 2021)

Soit un total de 64 484 € HT. (- 16 % par rapport à l'année 2021).

## Fiche récapitulative des prescriptions de rejet et des résultats obtenus en 2021 :

STEU N°5 : LIGUGÉ Bourg

Code Sandre de la station : 0486133S0004

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)											
Date de mise en service		01/09/2004											
Commune d'implantation		Ligugé (86133)											
Lieu-dit													
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		9000											
Nombre d'abonnés raccordés													
Nombre d'habitants raccordés													
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		1350											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface									
		Nom du milieu récepteur		Le Clain									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)					
DBO <sub>5</sub>		25		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		93					
DCO		90		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		90					
MES		30		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		93					
NGL		15		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		85					
NTK		10		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		85					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou							
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		5		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		85					
Pt		2		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		85					
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle		oui		7.5	94	24.4	93	16.2	92	10	74	0.6	80

#### 1.9.4. Les autres stations

#### Fiche récapitulative des prescriptions de rejet et des résultats obtenus en 2022 :

<b>STEU N°1 BÉRUGES La Torchaise</b> Code Sandre de la station : 0486024S0002											
<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lit bactérien							
Date de mise en service				01/01/1995							
Commune d'implantation				Béruges (86024)							
Lieu-dit				La Torchaise							
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>				250							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j				38,0							
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Eau douce de surface					
		Nom du milieu récepteur				TORCHAISE					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO <sub>5</sub>		25		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				95			
DCO		90		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				90			
MES		30		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				95			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK		15		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				80			
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		10		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				70			
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
19/04/2022	non	310	26	668	0	225	6,2	103,5	0	14,8	0
Nouvelle station en construction à partir d'octobre 2022.											

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

<sup>(2)</sup> en tonnes de Matière Sèche (tMS)

**STEU N°2: BÉRUGES Bourgversé**  
Code Sandre de la station : 0486024S0003

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres Plantés								
Date de mise en service			01/01/2001								
Commune d'implantation			Béruges (86024)								
Lieu-dit			Bourgversé								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			120								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			18,0								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur _____								
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		85			
DCO		90		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		75			
MES		30		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		80			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK		20		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		20		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
04/04/2022	oui	4	99	41	95	57	87	118	0	4	69

**STEU N°3 : BÉRUGES Bourg**  
Code Sandre de la station : 0486024S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lagunage naturel								
Date de mise en service			01/01/1994								
Commune d'implantation			Béruges (86024)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			800								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			120								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Boivre					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		90			
DCO		125		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		75			
MES		130		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		80			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK		10		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		70			
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
28/03/2022	oui	50	92	172	86	94	92	65	52	8,5	57



**STEU N°4 : CHASSENEUL-DU-POITOU Grand Pont**  
Code Sandre de la station : 0486062S0005

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lagunage naturel								
Date de mise en service			01/01/1988								
Commune d'implantation			Chasseneuil-du-Poitou (86062)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			250								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			48								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Auxances					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		80			
DCO		125		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		75			
MES		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		90			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
29/12/2022	non	63	75	146	61	93	51	62	35	4,8	25

**STEU N°8 : POITIERS Breuil Mingot**  
Code Sandre de la station : 0486163S0002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		_____									
Date de mise en service		_____									
Commune d'implantation		Poitiers (86194)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		60									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		3									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou						Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>	25	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou					80			
DCO	125	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou					75			
MES	35	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou					90			
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NTK		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
Pt		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
10/10/2022	oui	2	99	87	94	82	97	52	66	7,3	65

**STEU N°9 : LIGUGÉ Virolet**  
Code Sandre de la station : 0486133S0003

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres Plantés								
Date de mise en service			01/01/2002								
Commune d'implantation			Ligugé (86133)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			300								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			45								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Menuse					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		95			
DCO		90		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		90			
MES		30		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		95			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK		15		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		80			
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		10		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		70			
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
15/09/2022	oui	1	99	35	96	2,4	99	65	14	8,7	0

**STEU N°10 : CHASSENEUIL-DU-POITOU Planty**  
Code Sandre de la station : 0486062S0007

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtre planté de roseaux							
Date de mise en service				01/02/2007							
Commune d'implantation				Chasseneuil du Poitou							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>				180							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j				27							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO <sub>5</sub>		25				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				80	
DCO		125				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				75	
MES		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				90	
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
22/11/2022	oui	2	99	47	93	7,2	98	85	4	9	15

**STEU N°11 : MONTAMISÉ** Maison de la forêt  
Code Sandre de la station : 0486163S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtre planté de roseaux							
Date de mise en service				01/01/1998							
Commune d'implantation				Montamisé							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>				90							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j				13							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO <sub>5</sub>		25				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				90	
DCO		90				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				90	
MES		30				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				90	
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK		30				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50	
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		20				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50	
Pt		10				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				85	
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
23/05/2022	oui	3	82	44	46	7	83	37	0	5	0

**STEU N°12 : SAINT-BENOIT Flée**  
Code Sandre de la station : 0486214S0004

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtre planté de roseaux							
Date de mise en service				01/12/2011							
Commune d'implantation				Saint Benoît							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>				180							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j				27							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		80			
DCO		125		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		75			
MES		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		90			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
31/05/2022	oui	2	99	37	94	17	93	55	32	10	0

**STEU N°13 : CHASSENEUIL -DU-POITOU Martigny**  
Code Sandre de la station : 0486062S0008

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Boues activées								
Date de mise en service			01/01/2005								
Commune d'implantation			Chasseneuil du poitou								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			124								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			19								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____								
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		80			
DCO		125		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		75			
MES		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		90			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
15/11/2022	oui	1	99	130	98	51	93	37	74	7	67

## 1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

### 1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues <b>produites</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2021 en tMS	Exercice 2022 en tMS
LIGUGÉ Bourg (Code Sandre : 0486133S0004)	53,2	46,9
POITIERS La folie (Code Sandre : 0486194S0005)	2 311,7	2 396
CHASSENEUIL-DU-POITOU Bourg (Code Sandre : 0486062S0004)	91,3	112,7
<b>Total des boues produites</b>	<b>2 456,2</b>	<b>2 555,6</b>

### 1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues <b>évacuées</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2021 en tMS	Exercice 2022 en tMS
LIGUGÉ Bourg (Code Sandre : 0486133S0004)	53,2	46,9
POITIERS La folie (Code Sandre : 0486194S0005)	2 311,7	2 396
CHASSENEUIL-DU-POITOU Bourg (Code Sandre : 0486062S0004)	91,3	112,7
<b>Total des boues évacuées</b>	<b>2 456,2</b>	<b>2 555,6</b>



## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Frais d'accès au service :	0	0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) <sup>(1)</sup>	2 990	2 990
Participation aux frais de branchement	1 029	1 109

<sup>(1)</sup> Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup>	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	1,4688 €/m <sup>3</sup>	1,5863 €/m <sup>3</sup>
	Autre : .....	___ €	___ €
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,16 €/m <sup>3</sup>	0,16 €/m <sup>3</sup>
	VNF rejet :	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>
	Autre : _____	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 09/12/2022 effective à compter du 01/01/2023 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 09/12/2022 effective à compter du 01/01/2023 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du 09/12/2022 effective à compter du 01/01/2023 fixant la participation aux frais de branchement.

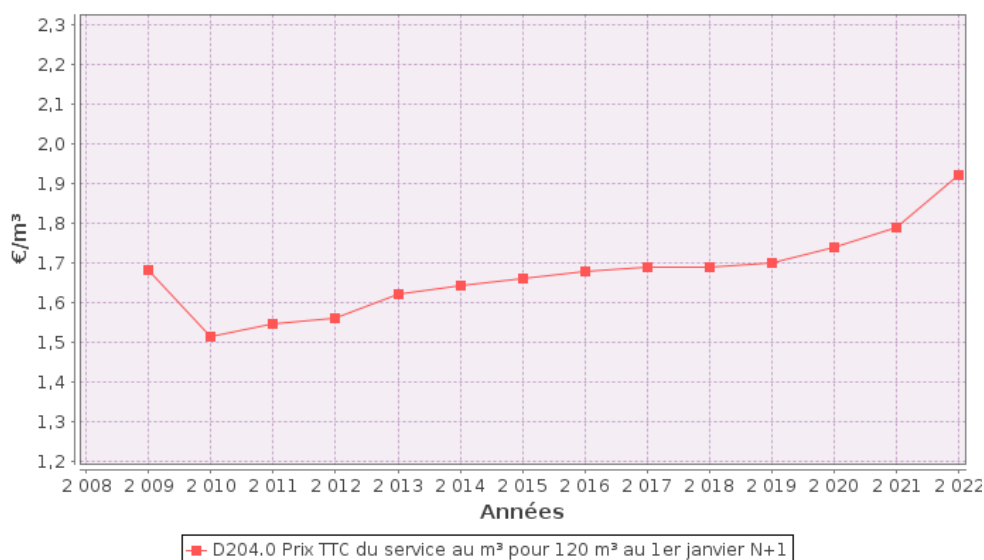
## 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	___%
Part proportionnelle	176,26	190,36	8%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	176,26	190,36	8%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	19,20	0%
VNF Rejet :	0,00	0,00	___%
TVA	19,55	20,96	7,2%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	38,75	40,16	3,6%
<b>Total</b>	<b>215,01</b>	<b>230,52</b>	<b>7,2%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1,79</b>	<b>1,92</b>	<b>7,3%</b>

**ATTENTION** : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas de Grand Poitiers pour les 13 communes, le tarif est unique :

Commune	Prix au 01/01/2022 en €/m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2023 en €/m <sup>3</sup>
Grand Poitiers	1,46	1,58

La facturation est effectuée avec une fréquence :

semestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Hausse des factures d'électricité, hausse des prix des matériaux, des fournitures et des réactifs,

### 2.3. Recettes



#### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	10 063 554	10 031 306	-0.32
Recettes Participation Assainissement Collectif	1 689 845	1 817 747	+7.56
Recettes pénalités (défaut de raccordement)	206 790	231 353	+11.87
Recette pour boues et effluents importés	147 958	127 672	-13.71
Contribution au titre des eaux pluviales	1 500 000	1 500 000	0
Recettes liées aux travaux	263 244	138 807	-47
Centrifugation des boues	36 004	32 060	-10.95
Matières de vidange	130 529	104 277	-20.11
<b>Total des recettes</b>	<b>14 037 924</b>	<b>13 983 222</b>	<b>-0.38</b>

Recettes globales : Total des recettes de redevance eaux usées au 31/12/2022 : 10 031 306 €.

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. *Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)*



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 47 977 abonnés potentiels (100% pour 2021).

### 3.2. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)*



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Non	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		32,88%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	69,54%	11
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions <sup>(3)</sup>	29,2%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	—	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	—	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	—	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	—	0
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>26</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 15 pour l'exercice 2022 (15 pour 2021).

### 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
BÉRUGES La Torchaise	15	0	100
BÉRUGES Bourgversé	9	100	100
BÉRUGES Bourg	15	100	_100_
CHASSENEUL-DU-POITOU Grand Pont	2	100	100
LIGUGÉ Bourg	182	100	100
POITIERS La folie	5 480	100	_0_
CHASSENEUIL-DU-POITOU Bourg	481	100	100
POITIERS Breuil Mingot	3	100	100
LIGUGÉ Virolet	9	100	100
CHASSENEUIL-DU-POITOU Planty	12	100	100
MONTAMISÉ Maison de la forêt	1	100	100
SAINT-BENOIT Flée	12	100	100
CHASSENEUIL -DU-POITOU Martigny	4	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 11 (100 en 2021).

### 3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
BÉRUGES La Torchaise	15	0	_0_
BÉRUGES Bourgversé	9	100	100
BÉRUGES Bourg	15	100	_100_
CHASSENEUL-DU-POITOU Grand Pont	2	100	100
LIGUGÉ Bourg	182	100	100
POITIERS La folie	5 480	100	_100_
CHASSENEUIL-DU-POITOU Bourg	481	0	0
POITIERS Breuil Mingot	3	100	_100_
LIGUGÉ Virolet	9	100	100
CHASSENEUIL-DU-POITOU Planty	12	100	100
MONTAMISÉ Maison de la forêt	1	100	100
SAINT-BENOIT Flée	12	100	100
CHASSENEUIL -DU-POITOU Martigny	4	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 92 (94 en 2021).

### 3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
BÉRUGES La Torchaise	15	0	_0_
BÉRUGES Bourguersé	9	100	100
BÉRUGES Bourg	15	100	_100_
CHASSENEUL-DU-POITOU Grand Pont	2	0	0
LIGUGÉ Bourg	182	100	100
POITIERS La folie	5 480	100	_0_
CHASSENEUIL-DU-POITOU Bourg	481	0	0
POITIERS Breuil Mingot	3	100	_100_
LIGUGÉ Virolet	9	100	100
CHASSENEUIL-DU-POITOU Planty	12	100	100
MONTAMISÉ Maison de la forêt	1	100	100
SAINT-BENOIT Flée	12	100	100
CHASSENEUIL -DU-POITOU Martigny	4	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 3 (94 en 2021).

### 3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

#### **BÉRUGES La Torchaise :**

<sup>(1)</sup> L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.



**BÉRUGES Bourgversé :**

**BÉRUGES Bourg :**

**CHASSENEUL-DU-POITOU Grand Pont :**

**LIGUGÉ Bourg :**

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	46,9
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		46,9

**POITIERS La folie :**

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	2 396
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		2 396

**CHASSENEUIL-DU-POITOU Bourg :**

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	112,7
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		112,7

:

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2021).

## Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

### 3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2022, 7 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2022, le taux de débordement des effluents est de 0,05 pour 1000 habitants (0,044 en 2021).

### 3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2022 : 101

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le nombre de points noirs est de 12,3 par 100 km de réseau (12,4 en 2021).

### 3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire renouvelé en km	3,2	2,46	3,8	3,47	3,3

Au cours des 5 dernières exercices, 16,23 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,4% (0,41% en 2021).

### 3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2022	Nombre de bilans conformes exercice 2022	Pourcentage de bilans conformes exercice 2021	Pourcentage de bilans conformes exercice 2022
BÉRUGES La Torchaise	1	0	0	0
BÉRUGES Bourgversé	_1_	1	100	_100
BÉRUGES Bourg	_1_	_1_	100	_100
CHASSENEUL-DU-POITOU Grand Pont	1	0	0	0
LIGUGÉ Bourg	_24_	22	100	92
POITIERS La folie	158	_157	91,4	99
CHASSENEUIL-DU-POITOU Bourg	24	14	66,7	58
POITIERS Breuil Mingot	1	1	100	100
LIGUGÉ Virolet	1	1	100	100
CHASSENEUIL-DU-POITOU Planty	1	1	100	100
MONTAMISÉ Maison de la forêt	1	1	100	100
SAINT-BENOIT Flée	_1_	_1_	100	100
CHASSENEUIL -DU-POITOU Martigny	1	1	100	100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO<sub>5</sub> arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est **95,9** (90,1 en 2021).

### 3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2021	Exercice 2022
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Oui	Oui
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Oui	Oui
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui	Oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **120** (120 en 2021).

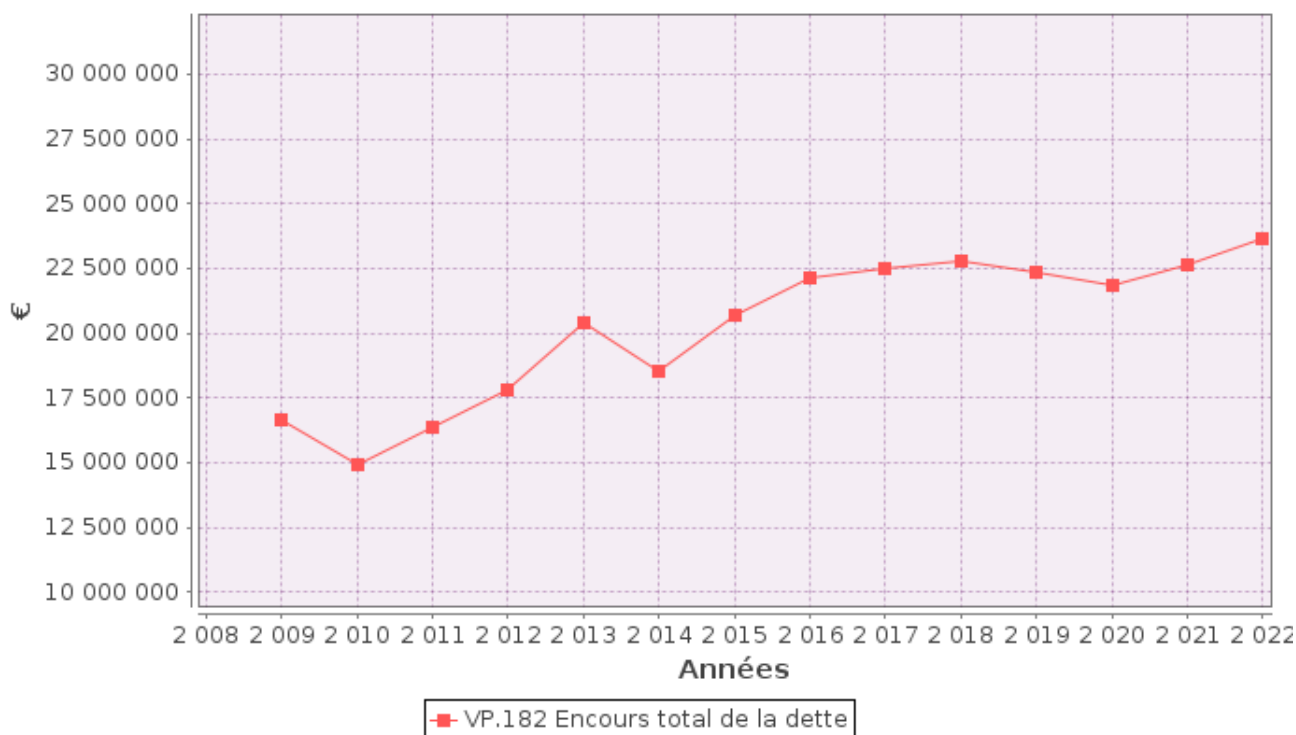
### 3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette en €	22 667 743,01	23 623 342,56
Épargne brute annuelle en €	4 534 144	4 484 965
Durée d'extinction de la dette en années	5	5,3



### 3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2022 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice \$NMinus1.year	Exercice 2022
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2021 tel que connu au 31/12/2022	353 392,92	421 509,72
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2021	11 103 330,54	11 683 662,31
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2021	3,18	3,61

### 3.14. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues

Oui  Non

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 377

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2022, le taux de réclamations est de 7,86 pour 1000 abonnés (10,05 en 2021).



## 4. Financement des investissements

### 4.1. *Montants financiers*



	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	8 083 461	6 465 210
Montants des subventions en €	769 6882	3 754 998
Montants des contributions du budget général en €	150 000	150 000

### 4.2. *Etat de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		22 667 743,01	23 623 342,56
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	2 000 157	2 244 400
	en intérêts	237 235	270 994

### 4.3. *Amortissements*



Pour l'exercice 2022, la dotation aux amortissements a été de 3 165 538 € (3 092 614 € en 2021).

### 4.4. *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux*



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Etudes pour la réhabilitation de la station d'épuration de Poitiers	150 000	0

### 4.5. *Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice*



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Poursuite du programme adopté	2023	6 349 906

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)**



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2022, le FSL a reçu 62 demandes d'abandon de créance et en a accordé une à 31 dossiers pour un montant total de 7 448,29 € (85 dossiers en 2021, 49 aides accordées pour 11 332,33€).

30 772,06 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0041 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2022 (0,0028 €/m<sup>3</sup> en 2021).

### **5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)**



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Initiative Développement (Projet de gestion intercommunale des boues de vidange dans le département du Mono au Bénin)	29 250 €
Poitiers Moundou (Construction de latrines et achat de matériel pour la vidange à Moundou au Tchad)	50 750 €

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2021	Valeur 2022
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	137 447	141 348
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	94	94
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	2 456,2	2 396
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	1,79	1,92
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100 %
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	37	15
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	11%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	94%	92%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	94%	3%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100 %
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0028	0,0041
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0,044	0,05
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	12,4	12,3
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,41%	0,4%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	90,1%	95,9%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	120	120
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	5	5,3
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,18%	3,61%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	10,05	7,86